

Le statut des coopératives fragilisé par une ordonnance en préparation

© 31/01/2019 |  Terre-net Média

Le statut des coopératives agricoles françaises est mis en danger par une ordonnance de la loi Alimentation en cours d'élaboration, a estimé jeudi le président de la coopérative Limagrain, lors d'une rencontre avec la presse à Paris.

« **S**i l'ordonnance en cours de préparation devait être validée, on ouvrirait la porte à un démantèlement du statut et de la spécificité de la coopération agricole », a déclaré le nouveau président de **Limagrain**, Pascal Viguière.

L'ordonnance en question, qui accompagne la loi issue des états-généraux de l'alimentation (**Egalim**), est destinée à **lutter contre la notion de prix abusivement bas** pour défendre les paysans face à l'industrie agroalimentaire et la distribution. Mais elle « ne prend pas en compte les spécificités de la coopérative et réduit la relation entre un agriculteur et sa coopérative à une stricte relation commerciale », a souligné Pascal Viguière. « Or, cette relation ne se réduit pas à cela, nous sommes des sociétés de personnes où un homme est égal à une voix, et non des sociétés de capitaux. Si c'est cela que l'on veut supprimer, il y aura **des remous dans la profession agricole** », a-t-il dit. « Nous avons l'impression que le gouvernement n'entend pas la position des agriculteurs », a-t-il ajouté.

Pascal Viguière reprend à son compte **les critiques déjà formulées par Coop de France**, qui réunit l'ensemble des coopératives agricoles françaises, le 24 janvier dernier. Selon Dominique Chargé, président de Coop de France, le gouvernement « va aboutir au démantèlement du fonctionnement des coopératives » avec ce texte.

Chez Limagrain, ce sont les agriculteurs qui décident sous le principe démocratique d'un homme = une voix. **#TOUCHEPASAMACCOOP**
??<https://t.co/xtohzPM0vT> <https://t.co/mEzFA1wtHR>

— Limagrain (@Limagrain) 30 janvier 2019